

COMMUNIQUE DE PRESSE

le 23 mars 2011

Valeurs des points des régimes de retraite Agirc et Arrco

Lors de la négociation sur les régimes de retraite complémentaire qui s'est tenue le 18 mars, un texte a été proposé à la signature des partenaires sociaux.

A ce jour, il n'est pas possible de préjuger la conclusion finale de cet accord.

Dans ces conditions, les retraites seront versées à effet du 1^{er} avril avec des valeurs de point inchangées c'est-à-dire :

- pour l'Arrco : 1,1884 euro
- pour l'Agirc : 0,4216 euro.

La revalorisation des retraites interviendra au 1^{er} juillet avec date d'effet au 1^{er} avril ; les retraites versées à cette date prendront en compte la régularisation due au titre de l'échéance d'avril.

Contact presse

Catherine FAVRE
01 71 72 14 38
cfavre@agirc-arrco.fr